

Comité syndical

*du lundi 05 décembre 2016
à 18h30
à Sarras*

Compte rendu de séance

1 - Membres de l'assemblée	3
<i>Membres délibératifs</i>	3
<i>Autres membres</i>	4
2 - Compte rendu précédent	4
3 - Fonctionnement divers	4
<i>Rapport sur le prix et la qualité du service</i>	4
<i>Tarification de secours</i>	4
<i>Bail TDF</i>	5
<i>Energie réservée</i>	5
<i>Décision modificative</i>	5
<i>Service de défense incendie</i>	6
<i>Schéma de distribution</i>	6
<i>Cartographie</i>	6
4 - Questions diverses.....	7
<i>Décisions des autres instances syndicales</i>	7
<i>Intercommunalité</i>	8
<i>Autres questions diverses</i>	9
5 - Documents annexés.....	9

Edition du vendredi 9 décembre 2016

1 - Membres de l'assemblée

Membres délibératifs

Commune	Délégués	Présence / Pouvoir	Commune	Délégués	Présence / Pouvoir
Andance	Pascal Angéline		Quintenas	Fourel Christian	Présent
	Bertrand Régis			Juilliat Henri	
Ardoix	Vallet Jean-Paul	Présent	Roiffieux	Heyraud Gérard	Présent
	Rissoan Alexis	Vallet		Quiblier Dany	Heyraud
Arlebosc	Costet Raphaël	Présent	St-Alban d'Ay	Talancieux Denis	Verney
	Daru Claude			Verney Christian	Présent
Arras sur R.	Gillon Bernard	Présent	St-Barthélémy	Osternaud Grégory	Roche
	Lionneton Frédéric			Roche Eric	Présent
Boucieu le Roi	Bogiraud J-Louis	Présent	St-Félicien	Gouy André	Présent
	Desrieux Joseph	Présent		Black Frédérick	
Bosas	Junique Olivier		St-Jean Muzols	Fereyre Gérard	Présent
	Alexandre Françoise	Junique		Gardon Jean	Fereyre
Cheminas	Réat Serge	Présent	St-Jeure d'Ay	Bobichon Michel	Présent
	Blachon André	Présent		Faya Bernard	Présent
Colombier J.	Despesse Pierre	Présent	St-Victor	Audras Maurice	Présent
	Mounier Serge	Présent		François Jacques	
Colombier V.	Desrieux Claude		St-Romain d'Ay	Bouvier Bernard	Présent
	Chazot Pascal			Roche Alain	
Eclassan	Fraisse Alain	Présent	Sarras	Valette Christian	Présent
	Ribes Yvan			Bombrun Guy	Présent
Etables	Astic Michel	Présent	Satillieu	Giraud Pierre	Présent
	Marmey Christian	Présent		Reynaud Denis	Présent
Lemps	Peyrot Alain		Sècheras	Balaÿ Pascal	Présent
	Passas J-Claude	Présent		Gelas Cyril	
Ozon	Sargier Maurice		Vion	Darnaud Michel	Présent
	Minodier André			Vergnes René	Darnaud
Preaux	Marmey Frédéric		Vaudevant	Bourdon Marc	Présent
	Nouaille Olivier	Excusé		Mandon Denis	Présent

Autres membres

M^f Balaÿ, Président
M^f Biennier, Président d'Annonay-Serrières
M^f Alloua, Maire de Sarras
M^f Desportes, Trésorier syndical
M^{me} Ruiz, secrétaire
M^f Eysséric, directeur
M^f Vallon, Maire de Lamastre, excusé
M^f Sausset, Maire de Tournon, excusé
M^f Blanc, Maire de Gilhoc
M^f Serayet Maire de Pailharès, absent
M^f Cheval, Maire de St-Vallier, excusé
M^f Glaizol, Maire d'Empurany, absent

2 - Compte rendu précédent

Le Président indique que le compte rendu de la réunion précédente du 08 février 2016 a été adressé à chaque membre à l'issue de la séance. Il le résume, le commente et propose de l'approuver.

La signature sur la fiche de présence de la séance suivante vaut approbation du compte rendu.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 - Fonctionnement divers

Rapport sur le prix et la qualité du service

Le Président expose le rapport sur le prix et la qualité du service relatif à l'exercice 2015, dressé par la collectivité avec en annexe le bilan de qualité de l'eau de l'ARS, la note de synthèse de l'intervention de l'Agence de l'Eau ainsi que le rapport annuel du délégataire de Saur. Le document a été approuvé par le Bureau syndical et transmis dans les Communes.

Le Président le rappelle et sollicite les interrogations.

Tarification de secours

Le Président expose que la part permanente du tarif de secours passe à 0.07 € HT/m³. Un courrier a été reçu du Président du Syndicat Annonay-Serrières.

Le Président propose d'acter la mesure.

La nouvelle tarification de secours est actée à l'unanimité.

Il est à mentionner que ce tarif couvre les dépenses d'exploitation et que les dépenses **d'entretien patrimonial** assurées par les Syndicats (essentiellement Annonay-Serrières mais aussi Cance-Doux, ainsi que les abonnements électriques supplémentaires Saur) sont à l'heure actuelle prises en charge uniquement par le Syndicat concerné. Ainsi, certaines grosses collectivités qui bénéficient d'un engagement de secours par un des Syndicats ne contribuent pas aux charges syndicales dès lors qu'elles ne consomment pas ou peu d'eau.

Cette question régulièrement rappelée devra assez rapidement être avancée.

Bail TDF

Le Président fait part de la demande de location du réservoir de Lemps pour l'implantation d'un relais d'émission. Il donne lecture du projet de bail qui n'a pu être pour l'heure étudié par le Bureau. Les principales caractéristiques et améliorations obtenues sont :

- .Surface de 100 m² adaptable en fonction des ouvrages existants
- .Durée de 12 ans reconductible
- .Loyer fixe passé de 4 à 500 € HT par an
- .Redevance pour le premier opérateur passée de 1 500 à 2 000 € HT par an
- .Redevance par opérateur supplémentaire de 1 500 € HT par an
- .Travaux d'initiative syndicale devenus autorisés et sans restrictions sur le site
- .Travaux d'initiative TDF devenus soumis à autorisation par le Syndicat.

Le Président propose d'adopter le contrat et d'être autorisé à le signer et à le mettre en place.
La mesure est adoptée à l'unanimité.

Energie réservée

Le Président indique que la prime de l'Etat ne transitera dorénavant pas par le contrat d'exploitation. Elle sera versée chaque année moyennant la fourniture d'un certain nombre de justificatifs, au Syndicat. Une convention est proposée pour chaque point de distribution avec la CNR.

Le Président fait part que le Bureau a mis en place cette mesure et que les conventions sont validées.

Le Président propose d'être autorisé, une fois le montant connu et versé, de rétrocéder la somme correspondant à la bonification de l'énergie réservée à Saur qui a à sa charge les dépenses d'énergie d'exploitation.

La mesure est adoptée à l'unanimité.

Décision modificative

Le Président propose de traiter ce point modifié par rapport à l'ordre du jour. Le Comité accepte à l'unanimité.

Le Président fait part des coûts de frais d'insertion ainsi que des dépenses d'études concernant le réservoir de Colombier le Jeune à intégrer au budget. Il y a lieu d'approvisionner les comptes 2031 et 2033 comme suit :

-	Chap 20 Immobilisations incorporelles	+ 12 100 €
-	D 2031 Frais d'études	+ 7 100 €
-	D 2033 Frais d'insertion	+ 5 000 €
-	Chap 23 Immobilisations corporelles	- 12 100 €
-	D 2315 Travaux sur réseau eau potable	- 12 100 €

Sur proposition du Président, la modification budgétaire est approuvée à l'unanimité.

Service de défense incendie

Saur va prochainement proposer aux collectivités compétentes en cohérence avec le rôle du Syndicat d'une part et avec les nouvelles règles de défense incendie d'autre part (décret du 27 février 2015), une mission de gestion et d'entretien des ouvrages spécifiques à la défense incendie. Par ouvrages il faut entendre les dispositifs de ressource en eau tels que les poteaux incendie sur le réseau syndical mais également tous les moyens de production d'eau autres.

Au cas par cas les collectivités qui disposent de la compétence incendie pourraient adhérer à ce service.

Schéma de distribution

Le Président propose de traiter ce point non prévu à l'ordre du jour. Le Comité accepte à l'unanimité.

La dernière Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques a introduit à l'article L2224-7-1 du CGCT le principe du Schéma de Distribution de l'Eau Potable. Le schéma comprend un descriptif détaillé des ouvrages ainsi qu'un zonage de la distribution.

Les canalisations sont réparties selon quatre catégories en fonction de leurs caractéristiques et de leur rôle :

.Catégorie 1 : réseau d'ossature générale. Tout branchement nouveau y est interdit.

.Catégorie 2 : réseau d'ossature mais de second niveau telles les conduites qui cumulent l'adduction et la distribution. Le branchement y est généralement proscrit. Au cas par cas des branchements peuvent être autorisés.

.Catégorie 3 : réseau de distribution de diamètre supérieur ou égal à 50 mm. Les branchements sont autorisés et doivent satisfaire des conditions techniques définies ci-après.

.Catégorie 4 : réseau de distribution de diamètre inférieur à 50 mm. Ces réseaux nécessitent une restructuration et une rénovation. Sans autorisation spécifique, le branchement nouveau n'est pas permis.

La zone de distribution possible est établie autour des canalisations qui le permettent à une distance maximale de 35 mètres pour un abonné nouveau, 70 pour 2 à 5 abonnés et 100 mètres à partir de 6 abonnés. Le raccordement est faisable sous réserve que les installations soient suffisantes pour satisfaire le besoin nouveau, que l'altimétrie du lieu de distribution soit compatible avec les caractéristiques de ces installations et que le coût d'exploitation engendré ne soit pas prohibitif.

La plupart des réseaux d'un diamètre inférieur à 50 mm est assimilée à des ouvrages de branchement. Ainsi et compte tenu de l'inadaptation générale de ces réseaux au regard tant de leur position en terrains privés, de leur dimensionnement inadapté et de leur matériau de constitution fragile, il est fait obligation à l'occasion de toute nouvelle demande de branchement de reconsidérer également la distribution.

Le schéma ne doit pas être vu comme une restriction à l'aménagement du territoire. Toute demande cohérente sera généralement honorée. Néanmoins la mesure doit permettre de rationaliser les extensions et d'éviter des erreurs techniques ou économiques.

Le document sera transmis aux Communes par voie électronique. Le Schéma sera proposé au prochain Comité syndical.

Cartographie

Le Président expose que le Serena se dote d'un équipement et d'un agent chargé de la cartographie pour les deux Syndicats et de la gestion des branchements neufs sur le seul Syndicat Annonay-Serrières. La mission est donc plus consistante sur Annonay-Serrières. Le Président présente la règle proposée par le Serena :

.pour les dépenses salariales de l'emploi : 30% pour Cance-Doux et 70% pour Annonay-Serrières ;

.pour les autres dépenses de gros matériel ou de fonctionnement plus courant : selon la règle habituelle.

La répartition est réajustée en début d'exercice n+1 pour les dépenses effectuées au cours de l'exercice n après un bilan comptable dressé en fin d'exercice n.

Sur proposition du Président, la mesure est adoptée à l'unanimité.

4 - Questions diverses

Décisions des autres instances syndicales

St-Barthélémy le P. Plaine du Mazet canalisations - convention :

La Commune participe à hauteur des chaussées au titre de la restructuration des réseaux.

St-Barthélémy le P. Plaine du Mazet et divers canalisations - travaux :

Un marché de reconduction a été décidé mais non mis en œuvre pour l'heure.

St-Jean de M. Village / Pont du Doux canalisations - travaux :

Le Syndicat n'a pas pu mettre en place l'opération, la Commune n'autorisant pas l'aménagement.

Eclassan Ruisseau de Rancure - protection de réseau :

L'opération a été conduite par l'entreprise Astier pour un montant de 2 564.00 € HT.

Preaux Martin - convention :

La participation syndicale est augmentée de 1 252.80 € TTC pour l'installation d'une vanne.

Tournon - Mission SPS :

Une mission supplémentaire de 570.00 € HT est accordée à la société Elyfec pour la surveillance du chantier.

Tournon autonomie :

Une convention est proposée à Tournon leur octroyant l'usage des réseaux sur Tournon et du réservoir du Cornilhac pour une durée de deux ans.

Pertes en eau 2015 :

Le Bureau a décidé de rappeler à Saur les exigences en matière de pertes admises qui ne sont pas respectées.

Station de pompage de Bouzonnet :

Le Bureau a demandé la participation de Saur sur le prochain équipement de la Station gelée en février 2012.

Règlement départemental de défense incendie :

Le Syndicat ne participera pas au Comité technique de pilotage et au Comité d'Orientation.

Prêt :

Un emprunt d'un montant de 500 000 € remboursable sur 15 ans en annuités fixes est contracté avec la Caisse d'Epargne avec un taux de 0.86%.

Satillieu La Bergère canalisations - convention :

La Commune prend en charge l'opération de 23 000 €HT au titre du développement.

Satillieu Salle communale canalisations - convention :

La Commune prend en charge l'opération au titre du développement.

Bozas Grand Petit demande de raccordement :

Une demande d'extension sur un écart est faite. Il y est donné une suite défavorable en raison de l'éloignement.

St-Barthélémy le P. Longevialle canalisations - convention :

La Commune participe à hauteur des réfections de chaussées au titre de la restructuration des réseaux.

St-Romain d'Ay ; Chifflet – Brénieux – Munas canalisations - marché :

Le marché est attribué au groupement d'entreprises Saur / Bouchardon SA / Faurie C. / DSN TPL pour un montant de 439 962.00 € HT.

St-Victor Sauze foncier :

Le réseau restera en lieu et place malgré que le foncier devienne privé. L'acte impliquant la Commune mentionnera une servitude pour le bénéfice du Syndicat.

St-Félicien Chatelas foncier :

Une réponse défavorable est donnée à la demande de dévoiement des réseaux dans un lotissement au motif de l'endommagement des ouvrages.

St-Alban d'Ay Bécuze foncier :

Le Syndicat rétablit la position d'ouvrages en coordination avec la Commune suite à un litige foncier.

Ardoix Guéritoux Canalisations :

Un branchement est dévié pour permettre la constructibilité. La Commune prend en charge les terrassements.

Réservoir de Colombier géotechnique :

La prestation est attribuée à Sol Concept de Mison (26) pour un montant de 2 640.00 € HT.

Réservoir de Colombier structure :

La prestation est attribuée à Mathieu de Lyon (69) pour un montant de 3 200.00 € HT.

St-Jean de Muzols Ravissier :

Les propriétaires demandent à nouveau l'alimentation. La discussion reste en cours.

Contrat territorial :

La réunion de programmation a eu lieu. Pour l'heure, la prise en compte des demandes syndicales est limitée en raison de la quantité des autres demandes. Les aides octroyées sur les trois années représentent 80% environ de la capacité auxquels ils auraient droit en appliquant les règles de répartition (population et superficie) retenues par le Département. On peut conclure que la politique appliquée par le Département ne favorise pas l'Intercommunalité comme le suggèrent le Schéma Directeur départemental ainsi que la Loi NOTRE.

Schéma de distribution :

Les hypothèses du schéma de distribution sont approuvées par le Bureau.

Sècheras Maisonnord – convention :

La convention est portée de 14 000 € HT à 28 460 € HT.

Roiffieux Vignes de Guironnet Canalisations :

Un dévoiement localisé est opéré.

Par le présent compte rendu il est signifié que la Commune prendra en charge les chaussées immédiatement par une convention étudiée au prochain Bureau syndical contrairement à ce qui était prévu dans une convention plus globale mais non prête au stade actuel.

Information pesticides :

Monsieur Barathon de l'ARS s'excuse de ne pouvoir intervenir, indisponible le jour du Comité.

Intercommunalité

Les Présidents font part de l'avancée de la question.

Une étude d'environ 15 000 € HT est lancée et prise en charge par le Serena pour comparer les différentes solutions d'Intercommunalité et notamment mesurer les avantages et inconvénients d'un dispositif basé sur une entité au Nord autour de l'Agglo d'Annonay et une entité au Sud autour de l'Agglo de Tournon.

Les Syndicats à l'heure actuelle disposent de tous les avantages administratifs et techniques pour défendre une préservation et une extension de la structure actuelle et de son mode de fonctionnement. Il leur appartient de faire valoir cette capacité et cette volonté.

En ce qui concerne les relations contractuelles avec les collectivités déjà interconnectées, voir rubrique des questions diverses.

Autres questions diverses

Le Président invite les membres à formuler des observations ou à poser des questions sur un thème quelconque qui peut intéresser un délégué ou une commune relativement au service d'eau.

Monsieur Bombrun sollicite une intervention de l'ARS afin d'expliquer les normes de qualité de l'eau pour les paramètres de pesticides (demande ancienne).

Monsieur Desrieux interroge sur la capacité disponible sur les ressources actuelles.

La capacité disponible sur les ressources, sur les installations primaires de production et de transit est variable dans l'espace et encore plus dans le temps et doit tenir compte d'un certain nombre d'engagements vis-à-vis de fonctions de secours. Comme ordre de grandeur on peut citer pour une période de demande assez forte mais pas de pointe extrême une marge de 20 à 25% ...

Monsieur Alloua intervient sur les conditions de répartition des charges lors des travaux sur St-Jean de Muzols et sur Tournon pour la déviation de réseaux, les Communes concernées n'intervenant pas financièrement alors qu'étant à l'origine des grosses dépenses induites.

Monsieur Giraud intervient sur la nécessité d'établir des règles de prise en charge lors de travaux concertés avec les Communes, notamment en ce qui concerne les extensions sur les collectivités non membres et en particulier lors des récents travaux conséquents sur Tournon mais aussi St-Jean de Muzols dont les Communes sont à l'origine et sur lesquels elles ne participent pas.

Au travers du présent compte-rendu le Président répond que le règlement syndical existe et est applicable à toutes les opérations intérieures au territoire ou extérieures.

Monsieur Giraud souhaiterait faire un bilan financier sur les relations qui lient les Syndicats aux collectivités dépendantes. Il souligne la reprise des emprunts depuis 2014.

Monsieur Giraud insiste sur l'équilibre financier à requérir lors de la mise en place de l'Intercommunalité notamment en ce qui concerne les relations avec les grandes Villes à l'heure actuelle contractualisées qui ne participent pas aux dépenses d'amortissement patrimonial évoquées dans la rubrique précédente concernant le secours.

Il conviendra de faire progresser rapidement cette question régulièrement rappelée.

5 - Documents annexés

Sont considérés annexée au présent compte rendu :

Compte rendu de la séance précédente

Support de séance

Rapport PQS 2015 et ses annexes

Convention TDF

Schéma de distribution Oteis

Eléments budgétaires modificatifs